



Piste cyclable 500 m



Plage du Poiré 1,5 km  
Port de Jard-sur-Mer 1 km  
Centre ville 500 m →



Pot  
d'accueil

Le dimanche  
à 12h au bar  
(Juillet - Août)



Réception

- ① Bar
- ② Laverie
- ③ Fitness
- ④ Snack / Point alimentaire
- ⑤ Animations



Accueil

de 8h à 20h  
en Juillet / Août ;  
de 10h à 12h  
et de 15h à 18h  
en hors saison

Entrée  
de 6h30  
à 23h45



- Ria
- Extincteurs
- Bornes incendie
- Sens d'évacuation
- Points électriques
- Points lumineux
- Sirène incendie
- Sanitaires
- \*Vidoir chimique
- Chauffé
- Privé
- Issue de secours
- Point de rassemblement



## Contacts utiles

- **Office du tourisme** : 02 51 33 40 47  
(place de la liberté - Jard sur Mer)
- **Pompier** : 18 - **SAMU** : 15 - **Police** : 17
- **Hôpital** : 02 51 21 85 85  
(CH, 26 rue de Chateaubriant - Olonne sur mer)
- **Médecin** : 02 51 33 60 33  
(5 rue de la République - Jard sur Mer)
- **Cabinet infirmier** : 02 51 33 41 47  
(75 bis rue de l'Océan - Jard sur Mer)
- **Pharmacie** : 02 51 33 58 99  
(Super U, 2 bis route de la Perpoise - Jard sur Mer)
- **Transport** : (Taxi - 02 51 33 57 29)
- **Clinique Vétérinaire** : 02 51 90 62 95  
(24 impasse du Verger - Talmont St Hilaire)

## Règlement

- Respecter le règlement intérieur du camping, affiché sur le mur de la réception.
- Rouler au pas dans le camping (max. 10 km/h) pour la sécurité de vos enfants.
- Surveillance de nuit de 23h à 4h (Juillet - Août).
- Parking gratuit à l'extérieur (nous vous recommandons de ne rien laisser dans vos voitures).
- BBQ et plancha électrique sont interdits (location de BBQ à gaz et à charbon)

## Piscine

### PISCINE OUVERTE DE 10H À 19H

Le port du bracelet est obligatoire ainsi que le maillot ou slip de bain. Les shorts, robes de bain, etc. sont strictement interdits lors de la baignade. L'accès piscine est exclusivement réservé aux clients du camping. Pour le confort de tous, merci de ne pas fumer, ni manger autour des bassins.

## Services / Activités

Renseignements à l'accueil.

### Activité sur place



### Service payants



### Autres services



## Animations

En Juillet et Août, participez à nos animations.

Tous les jours, en journée et en soirée (sauf le samedi) Renseignez-vous auprès de nos animateurs. Le programme est affiché sur le tableau des animations. Pour télécharger notre programme d'animations, flashez ce code.



## Arrivée :

**En location** : A partir de 16h.  
Compléter la fiche état des lieux à remettre sous 24h à la réception.

**En emplacement** : A partir de 12h.

## Départ :

**En location** : prendre rdv, minimum 48h avant le départ, à la réception pour l'état des lieux prévu avant 10h hors saison et entre 6h et 10h en saison.

**En emplacement** : le jour du départ, quitter l'emplacement avant 12h.



## Animaux

Un seul animal est autorisé (-20kg). Il doit être déclaré à la réception dès votre arrivée, être tenu en laisse, porter un collier, être tatoué, vacciné et posséder un carnet de vaccination (prévoir panier ou couverture pour les locations). Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories sont interdits. En votre absence, il est interdit de laisser votre chien seul dans la location ou sur l'emplacement. Nous vous prions de bien vouloir emmener votre chien à l'extérieur du site pour ses besoins naturels et de ramasser ses déjections. Des sacs « Cani Propres » sont à votre disposition à la réception.

## Loisirs aux alentours

Piste cyclable à 300 m

### LES PLAGES

- **La Plage du Boisvinet** : Plage de sable surveillée en saison, accueille les personnes à mobilité réduite. Débute au port et s'étend jusqu'à la commune de St Vincent sur Jard
- **La Plage de la Mine** : Plage de sable sauvage surveillée en saison. Baignade idéale même à marée basse

### LES MARCHÉS

- **Toute l'année le Lundi** (de 8h à 13h) Place des Ormeaux
- **En Été le Mercredi** (de 9h à 13h) Centre-ville
- **En Été Marché Nocturne le Jeudi** (de 19h à 23h) Port de Plaisance

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION

- Merci de prêter une attention particulière au risque de feu. Les feux ouverts sont interdits au camping ainsi que les pétards et feux d'artifice.
- En cas de départ d'incendie, utilisez l'extincteur ou RIA le plus proche, et si embrasement, alertez la réception ou le 112, et rejoignez à pied le point de rassemblement devant la réception (voir plan d'évacuation affiché à la réception).
- Ne laissez aucun objet de valeur et fermez toujours votre locatif à clef en votre absence.
- Il est interdit de fumer dans les locatifs.



### INCENDIE



18  
POMPIERS

112  
APPEL D'URGENCE  
EUROPÉEN



DONNEZ  
L'ALARME



Attaquez le feu  
au moyen des  
extincteurs  
appropriés



Dans la fumée,  
baissez vous,  
l'air frais est  
près du sol



### EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident, gardez votre calme et téléphonez au :  
Envoyez une personne au point de repère pour attendre les secours

15



### ÉVACUATION



Au signal sonore  
Gardez votre  
sans froid



Dirigez-vous  
vers le point de  
rassemblement  
sans crier,  
ni courir



Suivez les  
instructions  
données par le ou  
les responsables  
de l'établissement



Ne revenez  
jamais en  
arrière sans  
y avoir été  
invité



### PRÉVENTION



N'encroûtez pas les issues  
de secours, les dégagements,  
les portes....



Ne fumez pas  
dans les endroits  
interdits